

BROCANTE DE SAINT MARTIN LE NŒUD (OISE)

REGLEMENT

- **Art. 1** – Nul ne peut occuper un emplacement ou changer d'emplacement s'il n'y a pas été autorisé par un responsable de la LSSM.
- **Art. 2** – Les inscriptions des participants (particuliers et professionnels) seront arrêtées 7 jours avant la date de la brocante, soit au plus tard le 7 juin 2026.
- **Aucune inscription ne sera prise le jour de la brocante. Aucun désistement ne donnera lieu à remboursement. La brocante aura lieu quel que soit le temps.**
- **Art. 3** – L'organisateur se réserve le droit de refuser toute demande d'inscription effectuée par une personne ou une société ayant participé à une manifestation et ne se serait pas acquittée ou se serait partiellement acquittée des obligations lui incombant. De même, lorsque la totalité des emplacements aura été attribuée.
- **Art. 4** – L'accueil des exposants se fera à partir de 5H00 avec mise en place impérative pour 8h00, les véhicules ne devant plus circuler sur les lieux entre 8h00 et 18h00 (sauf urgences). Les exposants, une fois les véhicules déchargés, devront stationner à l'extérieur de la brocante (la configuration des lieux ne se prêtant pas à la possibilité de garer sa voiture à côté de son emplacement sauf cas particuliers qui seront étudiés par l'organisateur).
- **Art. 5** – Le particulier s'engage à ne pas avoir acheté ses articles pour la revente, ce qui serait faire acte de pratiques para commerciales répréhensibles par la loi
- **Art. 6** – Sont prohibées : les ventes d'armes, produits pharmaceutiques, drogues, plantes médicinales et animaux
- **Art. 7** – Les participants s'engagent :
 - A avoir pris connaissance de l'arrêté municipal qui sera affiché sur place
 - A détailler la liste des objets à vendre
 - A respecter l'environnement et la commune qui les accueille
 - A indiquer clairement sur chaque article son prix (mesure légale pour la défense des consommateurs)
 - A respecter le code de la route, la limitation de vitesse et le stationnement
 - A rester sur son emplacement et à ne pas empiéter sur le passage réservé aux services de sécurité (pompiers, ambulances, gendarmerie, services techniques de la mairie)
- **Art. 8** - L'organisateur est le seul gestionnaire dans l'attribution des emplacements aux exposants particuliers ou professionnels.
- **Art. 9** - Les participants s'engagent à se soumettre avec bonne humeur aux contrôles éventuels de la Gendarmerie qui œuvre pour la sécurité de tous.
- **Art. 10** – Tout manquement à l'un de ces articles pourra faire l'objet d'une expulsion de la brocante et/ou une intervention des forces de l'ordre.

Pièces à joindre au bulletin d inscription (voir au dos) PARTICULIERS

Joindre Photocopie recto-verso de la pièce d'identité de l'exposant
Bien cocher le détail des objets à vendre ou à échanger

Votre inscription ne sera définitive qu'accompagnée de ces documents et de votre règlement (ceci permettra de valider votre ordre d'emplacement).

Le tout devra être envoyé **impérativement avant le 7 Juin 2026**

Paiement de préférence **par chèque à l'ordre de LSSM.**

Possibilité également par virement.

Dans un souci de sécurité, la durée et la zone de la brocante sont limitées par arrêté du Maire, par conséquent toute vente ou déballage en dehors de cette zone est interdite, ainsi que la vente en dehors du domaine public

Renseignements et envoi des inscriptions de la brocante auprès de :

LSSM – 3, Rue de la Mairie 60000 ST MARTIN LE NŒUD

☎ 06 66 07 31 58 ✉ broclssm26@gmail.com

Pièces à joindre au bulletin d inscription (voir au dos) PROFESSIONNELS

Préciser l'activité

Joindre : - photocopie recto-verso de la pièce d'identité de l'exposant

- un extrait d'immatriculation au RCS datant de moins de 3 mois et du document de déclaration préalable d'une vente au déballage.

Votre inscription ne sera définitive qu'accompagnée de ces documents et de votre règlement (ceci permettra de valider votre ordre d'emplacement).

Le tout devra être envoyé **impérativement avant le 7 Juin 2026**

Paiement **par chèque à l'ordre de LSSM**

Dans un souci de sécurité, la durée et la zone de la brocante sont limitées par arrêté du Maire, par conséquent toute vente ou déballage en dehors de cette zone est interdite, ainsi que la vente en dehors du domaine public

Renseignements et envoi des inscriptions de la brocante auprès de :

LSSM – 3, Rue de la Mairie 60000 ST MARTIN LE NŒUD

☎ 06 66 07 31 58 ✉ broclssm26@gmail.com